

ARRETE N° 277/2020

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**

**RUE EMILE ZOLA - RUE DU PREMIER MAI – RUE MERCKLE – RUE  
BUHLER – RUE CARNOT**

Le Maire de la commune de VALDOIE,

**VU :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2214-3,

Le Code de la Route,

L'ordonnance N° 58-1216 et le décret N°58-1217 du 15/12/1958 relatifs à la police de la circulation routière, Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,

L'avis favorable des services de la ville de Belfort,

L'avis favorable du Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort,

La demande d'intervention de l'entreprise Colas en vue d'effectuer des travaux de revêtement de chaussée,

**CONSIDERANT :**

- Qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du chantier et de tous les usagers,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 23 octobre 2020, l'entreprise Colas effectuera les travaux rue Emile Zola, sur une journée, en fonction des conditions météorologiques.

**Article 2 :** Du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 23 octobre 2020, la rue Emile Zola est barrée à tous véhicules, cycles et cyclomoteurs depuis la limite de Valdoie avec Belfort jusqu'à l'intersection avec le carrefour Carnot / Blumberg. Les riverains pourront seulement sortir de cette emprise depuis leurs domiciles.

**Article 3 :** Du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 23 octobre 2020, depuis la rue du Premier Mai, il est interdit de tourner à gauche et à droite sur la rue Zola. Les véhicules sont déviés rue du Premier Mai en direction d'Evette-Salbert ou de Belfort.

**Article 4 :** Du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 23 octobre 2020, depuis la rue Carnot, il est interdit de tourner à droite sur la rue Zola. La voie prévue à cet effet est mise hors d'usage. Les véhicules sont déviés sur Belfort.

**Article 5 :** Du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 23 octobre 2020, depuis la rue Mercklé, il est interdit de tourner à gauche sur la rue Emile Zola en direction du centre-ville.

**Article 6 :** Du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 23 octobre 2020, depuis Evette-Salbert en direction du centre-ville de Valdoie, les véhicules souhaitant se rendre à Cravanche sont déviés par les rues Buhler et Mercklé.

**Article 7 :** Les panneaux de déviation sont fournis et entretenus par l'entreprise Colas.

**Article 8 :** La pré-signalisation, la signalisation de position de chantier nécessaires à la bonne exécution du présent arrêté seront fournies, mises en place et entretenues par l'entreprise Colas, sous son entière responsabilité. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

**Article 9** : L'entreprise Colas demeurera entièrement responsable des accidents de nature quelconque qui pourraient survenir du fait de l'exécution de ses travaux ou être la conséquence d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation ou de protection de chantier.

**Article 10** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 11** : Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

**Article 12** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Diffusion :

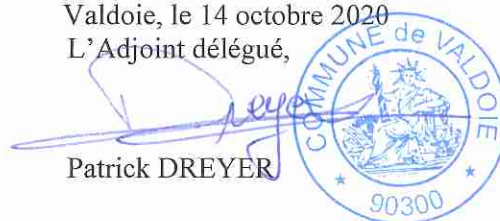
- Police Nationale
- Police Municipale
- Colas
- Mairie de Belfort
- Mairie de Cravanche

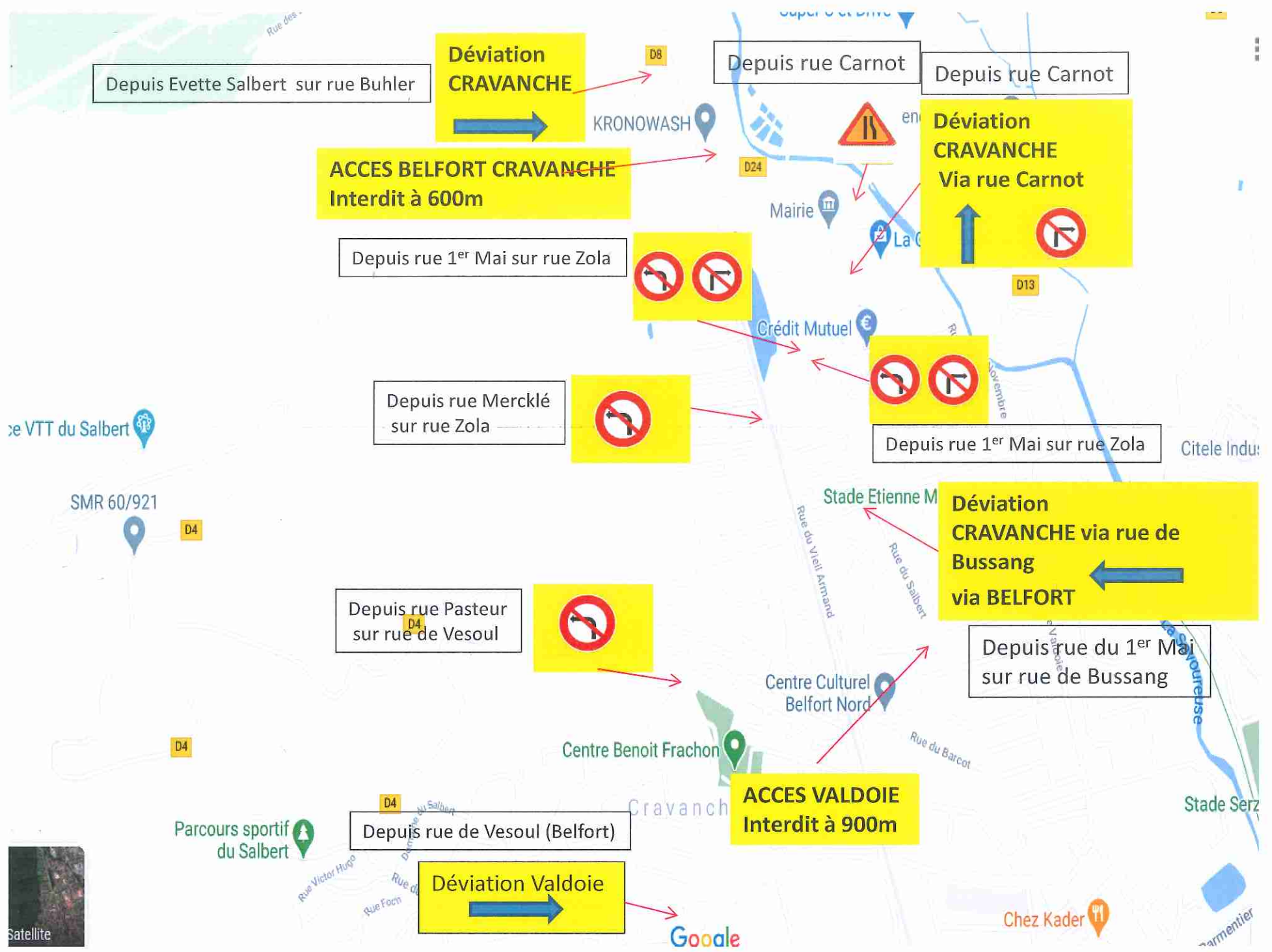
- SMTC
- SDIS
- Registre
- Affichage
- Dossier
- Services Techniques

Valdoie, le 14 octobre 2020

L'Adjoint délégué,

Patrick DREYER





Depuis Evette Salbert sur rue Buhler

**Déviation CRAVANCHE**  
→

Depuis rue Carnot

Depuis rue Carnot

**ACCES BELFORT CRAVANCHE Interdit à 600m**

**Déviation CRAVANCHE Via rue Carnot**  
↑

Depuis rue 1<sup>er</sup> Mai sur rue Zola

↘ ↙

Depuis rue Mercklé sur rue Zola

↘

↘ ↙

Depuis rue 1<sup>er</sup> Mai sur rue Zola

le VTT du Salbert

SMR 60/921

D4

**Déviation CRAVANCHE via rue de Bussang via BELFORT**  
←

Depuis rue Pasteur sur rue de Vesoul

↘

Depuis rue du 1<sup>er</sup> Mai sur rue de Bussang

D4

**ACCES VALDOIE Interdit à 900m**

Parcours sportif du Salbert

Depuis rue de Vesoul (Belfort)

**Déviation Valdoie**  
→



Google